



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BEAUVAL

CODE POSTAL 80630

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT D'AMIENS

CANTON DE DOULLENS

Beauval, le 8 juin 2020

☎ 03 22 32 90 10
mairie.beauval@wanadoo.fr

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira, à la mairie le :

Vendredi 12 juin 2020 à 20h00

ORDRE DU JOUR :

- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Autorisation de signature de tous les actes liés aux affaires courantes et n'impliquant pas la prise d'une délibération spécifique
- Nomination d'une conseillère municipale déléguée aux salles
- Indemnité de fonction des élus
- Désignation des délégués communaux aux différents syndicats
- Désignation des délégués aux commissions communales
- Désignation d'un correspondant défense
- Désignation d'un délégué au CNAS
- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts directs
- Désignation d'un représentant et d'un suppléant pour la CLETC (Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges)
- Fixation du nombre des membres au Conseil d'Administration du CCAS
- Election des représentants au Conseil d'Administration du CCAS
- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
- Vote des taux d'imposition 2020
- Pôle socio culturel sportif et associatif : assurance tous risques chantier et dommage ouvrage
- Attribution des subventions aux associations
- Acquisition d'un fourgon
- Acquisition d'une débroussailleuse
- Pose d'un portail électrique à la Mairie – Accès par la rue des Hocdées
- Compétence assainissement : mise à disposition des biens et subventions par la commune de Beauval au budget assainissement de la CCTNP
- Création de deux postes d'adjoint technique territorial

- Création d'un poste non permanent pour faire face à besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- Attribution de numéros de voirie rue Charles Cagny à Beauval
- Décisions modificatives commune et service des eaux
- Questions diverses

Compte tenu de l'épidémie de COVID19, toutes les précautions doivent être prises pour prévenir la propagation du virus. Les mesures-barrières devront naturellement être respectées.
Merci de vous munir de votre stylo personnel.

Je vous informe que le huis clos sera demandé (article 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales) en début de séance.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
B. THUILLIER

